



Personnes à charge à domicile

Par **proscene**, le **31/03/2009** à **10:32**

Un ami vient de prendre ses parents chez lui : son père a la maladie Alzheimer et sa mère une tumeur au cerveau inopérable (elle n'a plus que quelques mois et peut être moins à vivre). Des infirmières viennent pour les soins le matin (toilette, piqures etc.) et une aide à domicile (payée par les parents) vient trois après midis par semaine (depuis janvier) pour leur tenir compagnie pendant que cet ami travaille. Il exerce sa profession libérale à mi temps depuis le début de l'année pour pouvoir assurer.

Ses parents sont chez lui du dimanche soir au jeudi 13h30 puis ils sont pris en charge par sa sœur qui a mis en place la même organisation.

Y a-t-il quelque aides financières (déductions impôts ou autres) mises en place pour une telle situation ?

Y a-t-il des organismes de conseils juridiques ou fiscaux auxquels ils puissent (lui et sa sœur) s'adresser.

Merci par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.